

Informations

Accès : La D7N (ex Nationale 7) traverse le village de St Cannat. Prenez au centre du village (Place de la République) la D18 (Rue Victor Hugo) en direction d'Eguilles jusqu'au parking du Stade.

Parking :
Parking du Stade (Avenue Victor Hugo - D18)

Contacts utiles :

- > N° accès massif : 0811 20 13 13
- > Tourisme : www.visitprovence.com
- > Transport : www.lepilote.com
- > Syndicat d'Initiative de Saint-Cannat : Tél. : 04 42 57 34 65

Découverte :

Château de Beaupré
Tél. : 04 42 57 33 59

Distancier :

Marseille - St Cannat : 45 km
Aix en Prov. - St Cannat : 18 km
Salon de Prov. - St Cannat : 18 km
Martigues - St Cannat : 61 km



Balisage

GR : Traits rectangulaires superposés blanc et rouge (marque déposée par la F.F.R.P. à l'I.N.P.I.).

La croix de St-André signale une mauvaise direction. La priorité de balisage est donnée au GR, GR de pays, PR.

Bon : 

Changement de direction : 

Mauvaise direction : 

Le balisage est réalisé bénévolement par les membres d'associations affiliées à la F.F.R.P.

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Restons sur les chemins balisés.
 - N'abandonnons aucun objet, aucun débris. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins.
 - Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas.
 - Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
 - Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits.
 - Sachons cohabiter avec les chasseurs.
 - N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse, par grand vent.
- Dans les Bouches-du-Rhône, l'accès aux massifs forestiers est réglementé par arrêté préfectoral et peut l'être par arrêté municipal, pour votre sécurité et la préservation des sites sensibles. Ce sont le croisement de trois situations de danger météorologique d'incendie et les trois périodes de l'année qui correspondent à des sensibilités d'éclosion de feux croissantes qui vont déterminer les possibilités d'accès par site.
- Pour plus de renseignements (pendant la période estivale) : 08.11.20.13.13. ou www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques.
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo.
- Évitez de partir seul.
- Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.
- Soyez équipé d'un sac à dos, de baskets ou de chaussures légères, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Comité Départemental du Tourisme

13, rue Roux de Brignoles - 13006 Marseille
Tél : 04 91 13 84 40 - Fax : 04 91 33 01 82
Site web : www.visitprovence.com

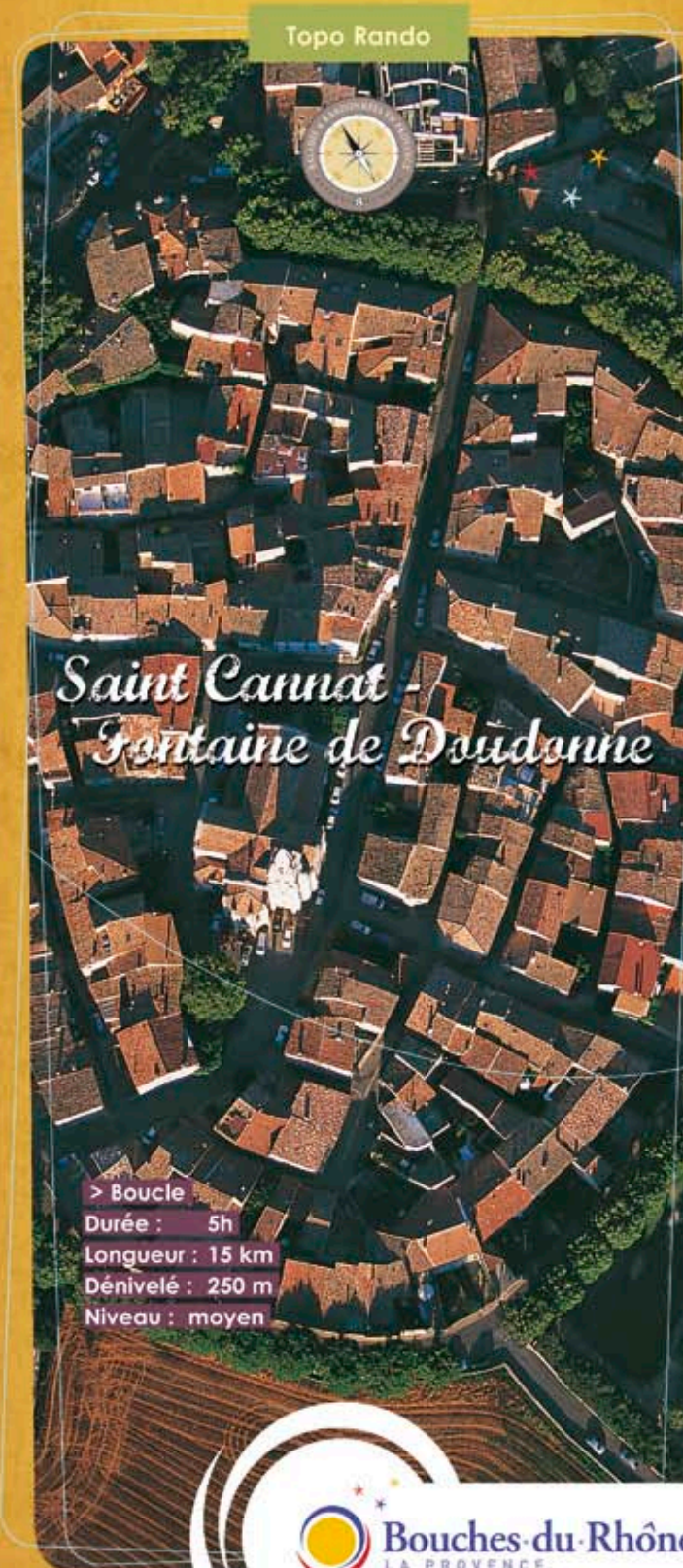
En collaboration avec le Syndicat d'Initiative de Saint Cannat et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre - Tél. : 04 91 32 17 10



CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE
Direction de l'Environnement
Europôle de l'Arbois - 13792 Aix-en-Provence cedex 3 - Tél. : 04 42 97 10 10
sur internet : <http://www.cg13.fr>

> Trévaresse

Topo Rando



CDT13 - 01/08 - Création : www.studio-magellan.com - Photos : T. Kreiser - Gilles, Martin Rogier

Itinéraire :

Boucle Saint-Cannat - Fontaine de Doudonne :

Balisage Jaune

1 Quittez le parking à gauche, avenue Victor Hugo (D18). Passer devant un lavoir (à droite), la place Gambetta (Fontaine) et la place de la république. Traversez avec prudence et à un passage piéton l'avenue Camille Pelletan (D7N). La prendre à droite sur 100 m. puis continuez à gauche avec l'avenue Paul Lafargue. Passer devant la

chapelle de Saint-Cannat du 17^e siècle, traverser l'avenue Jean Moulin; la petite route longe des lotissements avant d'arriver à un embranchement.

2 Ecartez vous à gauche avec le chemin du Puy (goudronné), il traverse des terres agricoles et quelques habitations isolées. A la fin de la route, continuez sur un chemin de terre, dépassez un cabanon. Le chemin s'élève en pente douce, s'oriente à gauche, traverse une propriété privée, passe devant des ruches (pour votre sécurité : ne les dérangez

pas !) et la réserve d'eau de la Barounette (Société du Canal de Provence). Poursuivez sur le chemin revêtu sur 50m.

3 Obliquez à gauche, sur des crêtes, le chemin longe des vignobles, la vue s'étend jusqu'au Luberon, puis plus loin sur Saint-Cannat. Passez devant un grand champs de romarin, longez la clôture de la propriété de l'Etape. A une intersection de chemins (la clôture s'oriente à droite),

4 descendez à gauche, le chemin croise un vallonement

et 200 m plus loin, bifurquer à droite, le sentier descend dans les bois, longe un muret, arrive sur un chemin. Prenez le à droite, longez une clôture jusqu'à une intersection.

Départ d'une petite boucle : partez à gauche, le long des cultures de vignes et d'oliviers en terrasses, tournez à gauche au bout du champs d'oliviers (accès à une borie en montant à gauche sur le plateau). Sinon, bifurquez à gauche le long d'un ancien canal, à la lisière d'un bois pour rejoindre l'intersection.

Suivez le canal à droite (chemin creux), prenez un chemin à droite et plus loin à gauche entre des barrières en bois pour retrouver le canal.

On peut réduire la longueur du trajet de 4 km en prenant la variante à partir du repère 5.

5 Montez à droite, plus loin à gauche pour accéder au parcours sportif, à la fontaine Doudonne, et à l'aire de pique-nique. Sinon, continuez la montée vers la crête – panneau d'information de la ville de Saint Cannat.

6 Partez à gauche pour suivre la petite route qui aboutit sur la D18. Longez-la à droite puis traversez-la et suivez-la sur 30 m.

7 Bifurquez à gauche pour emprunter un chemin qui longe des coteaux et des vignobles sur un paysage somptueux et ouvert avec vue sur la chaîne des cotes. Le chemin s'oriente sud-ouest, devient une petite route.

8 Partez à droite vers le nord, en direction d'un cabanon, la végétation est rase. Le chemin s'oriente ensuite vers l'ouest. Après une habitation, tournez à gauche pour

rejoindre la petite route. Depassez un haras avant une pente. Après cette dernière montée, vous apercevez le village. Suivez la petite route à droite, le long des haies de cyprès; elle aboutit à un lotissement et à des installations communales (gymnase, écoles ...). Tournez à gauche pour retrouver la D18 et l'avenue Jules Guesde. Traverser la D7N sur le passage piéton à droite et rejoindre le parking par la place Gambetta, le Bd Marcel Parraud et le chemin de la Lecque.

